

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (art. L. 321-1 s. et D. 321-1 s. du Code du Sport)

Le cabinet MDS Conseil atteste que l'association :

UNION VOVINAM VIET VO DAO FRANCE Et ses clubs affiliés dont : **VOVINAM VIET VO DAO AGENAIS**

bénéficie du contrat d'assurance Responsabilité Civile n° 191191138 souscrit auprès de l'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 / MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882 // Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le Code des Assurances.

Sont garanties au titre de ce contrat les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'association ou à ses membres à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers à l'occasion des activités sportives et/ou culturelles suivantes:

ARTS MARTIAUX, VOVINAM VIET VO DAO

Sont couvertes les manifestations de promotion des activités de l'association et les manifestations festives à caractère privé si le nombre total des participants présents simultanément n'excède pas 500 personnes.

Sont garanties les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile encourue par l'assuré à raison des dommages matériels et immatériels résultant d'incendie, d'explosion, de l'action de l'eau, ayant pris naissance dans les locaux avec leurs installations ou équipements, à l'exception de locaux à usage d'hébergement, mis temporairement à leur disposition pour les besoins de leurs activités dans les conditions suivantes :

- pour une durée inférieure à 15 jours consécutifs avec ou sans contrat de location.
- dans le cadre d'une convention de mise à disposition par créneaux horaires.

Département Développement Souscription et gestion des contrats

Mutuelle des Sportifs 2/4, rue Louis David 75782 Paris Cedex 16 **2** 01 53 04 86 86 Contact@grpmds.com

Département Prestations

Déclaration et gestion des sinistres

000

Mutuelle des Sportifs 2/4, rue Louis David 75782 Paris Cedex 16 **2** 01 53 04 86 20 Prestations@grpmds.com

Service Réclamations

Réception et gestion des réclamations

Groupe MDS - Service Réclamations 2/4, rue Louis David 75782 Paris Cedex 16 **2** 01 53 04 86 30

Reclamations@grpmds_com

Le Médiateur de la consommation auprès du Groupe MDS

PhB expertise et conseil Etage 2 6, rue Bouchardon 75010 Paris http://mediation.grpmds.com

Pour en savoir plus

www.mutuelle-des-sportifs.com

MONTANTS DES PRINCIPALES GARANTIES

Tous dommages confondus: 6.097.961 € par sinistre Dont:

Dommages matériels et immatériels consécutifs

y compris RC occupation temporaire locaux : 914.694 € par sinistre

Principales limitations particulières

RC biens mobiliers confiés : 22.868 € par sinistre

RC atteintes à l'environnement accidentelles : 152.450 € par an (franchise de 10% des

dommages : mini 762 €, maxi 3.812 €)

RC médicale des praticiens bénévoles : 762.245 € par an

Dommages immatériels non consécutifs : 152.450 € par an (franchise de 1.524 €

par sinistre)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Période de validité de la garantie : du 01/10/2022 au 30/09/2023

Fait à Paris, le 30 septembre 2022 1. That art

Pour l'Assureur.



Stege social: 43, rue Scheffer - 75116 Paris - 🕿 01 58 22 28 00

N. CASU de Courtage d'Assurantes et de Conseil au Capital de 330 144 € - SIRET 434 560 199 00029 - APE 672Z - Garantie financière et assurance bilité civile professionne le conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances - N° ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr)